



Usurpation d'identité et harsellement telephonique

Par **capao13**, le **07/12/2010** à **18:27**

Bonjour,
Une personne a usurpé mon identité auprès de france telecom afin de se procurer mon numéro de telephone ou d'une autre manière que je n'ai pas encore identifiée et passer des annonces dans le but que je soit dérangé régulièrement.
Que risque telle si je dépose plainte pour usurpation et harsellement téléphonique.
Je pb c'est que les appels viennent de gens qui repondent aux annonces
merci de vos conseils

Par **mimi493**, le **07/12/2010** à **19:05**

[citation]Une personne a usurpé mon identité auprès de france telecom afin de se procurer mon numéro de telephone ou d'une autre manière que je n'ai pas encore identifiée[/citation]
Donc pour l'instant, l'usurpation d'identité n'est pas avérée. Il y a des milliers de façon de se procurer le n° de téléphone de quelqu'un et visiblement le but est de vous emmerder, donc plutot la vengeance d'une personne que vous connaissez.
Avez-vous demandé aux gens où ils avaient eu l'annonce, avez-vous été les lire ? Est-ce que la personne se présente comme étant vous (votre nom par exemple) ?
Vous pouvez aller à la police pour déposer plainte, sans avoir besoin de qualifier le délit (c'est au Proc de le faire). Il sera aisé pour la police d'avoir l'IP qui a déposé l'annonce. Si elle provient d'un proxy à l'étranger, c'est fini, vous ne saurez jamais et il vous reste à changer de n°.

Par **Marion2**, le **07/12/2010** à **19:07**

Vous demandez à France Telecom de changer de numéro et de vous inscrire sur la liste rouge.

Par **mimi493**, le **07/12/2010** à **20:32**

+ le secret permanent (ça sert à rien la liste rouge si toutes les personnes qu'on appellent peuvent lire le n° de téléphone appelant)